Messieurs

Frank Leblanc Patterson Fraser (Laurier) Penner Gauthier Leggatt Peters (Roberval) Lessard Portelance Gauthier L'Heureux Poulin (Ottawa-Vanier) Loiselle Railton Gendron Lundrigan Reid Gilbert MacDonald Reilly Godin (Cardigan) Reynolds Goyer Macdonald Richardson Grafftey (Rosedale) Ritchie Guav MacEachen Roche (Saint-Boniface) MacGuigan Rompkey Guay (Lévis) MacInnis Rooney Guilbault (Cape Breton-Rov Haidasz East Richmond) (Timmins) Hamilton MacInnis (Mme) Roy (Qu'Appelle-MacKay (Laval) Moose Mountain) Madill Saltsman Harding Marchand Sauvé (Mme) Harney (Langelier) Schellenberger Hellver Marchand Schumacher Herbert (Kamloops-Higson Cariboo) Smith Hopkins Masniuk (Northumberland-Horner Mazankowski Miramichi) (Crowfoot) McCain Smith Hueglin McCleave (Saint-Jean) Hurlburt McGrath Stackhouse Isabelle McKenzie Stanfield Jamieson McKinley Stevens Jarvis McKinnon Stewart Jerome McRae (Marquette) Kempling Mitges Stewart Knight Morgan (Okanagan-Knowles Morin (Mme) Kootenay) (Winnipeg-Muir Stollery Nord-Centre) Munro Symes Knowles (Esquimalt-Thomas (Norfolk-Saanich) (Maisonneuve-Haldimand) Munro Rosemont) Lachance (Hamilton-Est) Trudel Laflamme Murta Turner Lajoie Neil (London-Est) Lambert (Moose Jaw) Wagner (Edmonton-Nesdoly Walker Ouest) Nowlan Watson Langlois O'Connor Whelan La Salle Olaussen Whicher Latulippe O'Sullivan Woolliams Lawrence Paproski Yanakis Yewchuk-182.

L'étude reprend à l'étape du rapport du Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radio-diffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, rapporté avec des amendements par le Comité permanent des privilèges et élections.

Le débat reprend sur la motion de M. Rodriguez, appuyé par M. Peters,—Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élections, en insérant, entre les mots «titre» et «doit» figurant à l'alinéa 13.1(5)a) de l'article 4(1) du bill, ce qui suit:

«doit être en monnaie canadienne provenant directement de sources canadiennes et».

Et sur la motion de M. Benjamin, appuyé par M. Peters, —Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de

l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en retranchant la virgule à la fin de la ligne 8 de la page 12 et en y ajoutant ce qui suit:

«sous réserve toutefois que tous ces fonds doivent être en monnaie canadienne et provenir directement de sources canadiennes,».

Et sur la motion de M. Benjamin, appuyé par M. Peters, —Qu'on modifie le Bill C-203, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des dépenses d'élection, en insérant après le mot «catégories» à la ligne 42 de l'article 9(2) à la page 21:

«sous réserve toutefois que tous ces fonds doivent être en monnaie canadienne et provenir directement de sources canadiennes.».

Et sur la proposition d'amendement de M. Barnett, appuyé par M. Knight,—Qu'on retranche le mot «sources» figurant à la fin des trois motions et qu'on le remplace par ce qui suit:

«citoyens canadiens, de personnes ayant le statut d'immigrant reçu, de sociétés dont au moins cinquante pour cent des actions assorties du droit de vote appartiennent à des citoyens canadiens et dont au plus dix pour cent des actions assorties du droit de vote appartiennent à une personne ou un groupe de personnes étrangères ou à des syndicats étrangers établies au Canada, et d'associations ou organisations établies en conformité d'une loi du Parlement du Canada ou d'une province.».

Le débat se poursuit:

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a agréé les amendements apportés par la Chambre des communes au Bill S-7, Loi concernant The National Dental Examining Board of Canada, sans amendement.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. O'Sullivan, M¹¹° MacDonald (Kingston et les Îles) et M. Fox en remplacement de MM. Scott, Holmes et Caron sur la liste des membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Benjamin en remplacement de M. Orlikow sur la liste des membres du Comité permanent des transports et des communications.

MM. McRae, Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain), et Bawden en remplacement de MM. Railton, Baldwin et Lawrence sur la liste des membres du Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

A six heures du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.